

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PREMIER DE LA BARRIÈRE
Roubaix - Tournai : Trois mois, 25 fr. 50. — Six mois, 45 fr. — Un an, 85 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aube : Trois mois, 25 fr.
La France et l'Étranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17

Directeur gérant : ALFRED REBOUX

PREMIER DES INSERTEMENTS
Annonces : la ligne, 25 c. — Réclames : 25 c. — Faits divers, 50 c.
ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à ROUBAIX. — A LILLE, rue du Cour-Saint-Etienne, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruzelles, à l'Office de Publicité

ROUBAIX, 5 JUN 1884

L'INTERPELLATION ANDRIEU

A la fin de la séance de mardi, M. Andrieux a greffé sur l'interpellation Laguerre, toute spéciale, une interpellation plus générale, qui, sortant des incidents douloureux et odieux de l'affaire Saint-Emile, embrassera l'ensemble des actes de l'opportunisme dans le département de la Corse. M. Laguerre nous a, pour ainsi dire, présenté qu'un épisode dans la série des brigandages dont la Corse est le théâtre, depuis que l'opportunisme y a fait son nid. Cette histoire effroyable suffirait cependant à provoquer une insurrection de colère et de mépris, sous laquelle disparaîtrait à jamais le cabinet complice de ces horreurs, si la politique jacobine n'avait des longtempes obliérés la conscience des députés ministériels et étouffé dans leur âme jusqu'au germe de l'indignation.

Un côté de ces scènes tragiques, qui rappellent les plus sombres pratiques de l'oppression féodale, y a des scandales sans nombre que M. Andrieux se propose de dévoiler aujourd'hui à la tribune.

On peut se reporter à son éloquente incisive et mordante du soin d'en faire justice et d'en établir les causes principales. Mais, sans attendre plus longtemps, nous pouvons dès maintenant tirer la philosophie du débat.

La Corse est loin; encore qu'elle figure sur la liste des départements français et que son organisation soit en tout point semblable à celle des autres départements, elle nous est moins connue que l'Algérie. Les communications y sont difficiles, les rapports avec le continent assez peu fréquents; l'opinion publique s'occupe peu de cette île et n'exerce pas sur son administration son impulsion mais incessante surveillance.

Qu'en résulte-t-il? C'est que les abus y sont plus faciles et que la sagesse et la modération des gouvernements est la seule garantie des citoyens. Là où cette sagesse n'existe pas, là où les gouvernements se mettent à la tête d'un parti au lieu d'administrer au mieux de tous les intérêts, les scandales se produisent, leurs auteurs espérant bénéficier de l'ignorance où le pays restera de leurs actes.

Ne se sentant point surveillés, les opportunistes ne se gênent point en Corse. Ils épousent les passions et les haines locales, s'en font comme un monstrueux instrument, et négligent ces voiles hypocrites dont ailleurs ils essaient de couvrir leurs actes. Ce que les opportunistes feraient en France même s'ils pouvaient s'affranchir du contrôle de la presse et de l'opinion publique, ce qu'ils font en Corse nous l'apprend, et, si l'on voulait résumer en un mot leur politique, on ne saurait mieux en indiquer le caractère qu'en disant qu'elle a deux bases essentielles : l'emploi de la force et le mépris du droit.

Les républicains les moins favorables aux radicaux et les plus habitués à soutenir le ministère ne peuvent s'empêcher d'être étonnés des scandales révélés hier et de l'attitude prise par le ministère. Le *XIX^e Siècle* se fait l'interprète de cette émotion; il déclare que les avocats du régime appliqué en Corse sont dans leur tort et il conclut en ces termes : « Certes, les députés de la majorité sont à cent lieues de songer à infliger au cabinet un vote de blâme; mais il doit leur paraître impossible de clore un débat de ce genre sans qu'un avertissement discret et amical, mais efficace, ait été donné et reçu. »

On se demandait à quoi pouvait bien servir M. Cocheru. On le sait maintenant, car il l'a appris mardi à la Chambre avec une franchise digne d'éloges. M. Cocheru est ministre des postes et des télégraphes afin de pouvoir faire connaître aux députés le contenu des dépêches qu'ils ont reçues, en échange des lettres qui ne leur sont point parvenues.

Y aurait-il en ce moment quelque froid entre M. Grévy et M. Jules Ferry? On pourrait le croire, à lire l'avertissement très aigre que la *République française* donne ce matin à M. Grévy, au sujet de certaines grâces récemment accordées par le président de la République. Nous reproduisons plus loin les principaux passages de cette note. Sans doute, le scandale de ces grâces avait vivement ému la conscience publique; mais cette émotion n'eût certes pas gagné la *République française* si celle-ci n'eût eu un intérêt politique à dire quelque chose de désagréable à M. Grévy.

Une dépêche du général Millot annonce qu'une colonne détachée du corps expéditionnaire du Tonkin a pris de vive force et occupé la ville et la citadelle de Tuyen-Quan. Après avoir félicité nos troupes de ce nouveau succès, nous permettra-t-on de demander si c'est ainsi que le traité de Tientsin doit être exécuté? S'il faut mettre le

siège devant les places dont il nous reconquerra la possession, nous ne voyons pas que nous soyons arrivés au terme de la campagne, ainsi que le promettait M. Jules Ferry comme conséquence de son arrangement avec la Chine.

LE SCANDALE DES GRÂCES

Voici les principaux passages de l'article de la *République française* auquel nous faisons allusion plus haut :

Il n'est pas possible de nier que l'exercice du droit de grâce par le président de la République a donné lieu, depuis quelque temps, à des critiques très fréquentes et très amères, et c'est cela précisément que nous regrettons. Pourquoi le chef de l'État a-t-il gracié tel assassin et n'a-t-il pas gracié tel autre? Nous ignorons et ne cherchons pas à le savoir. Nous savons en revanche que, pour la première fois depuis le Code civil, une femme adultère a obtenu du chef de l'État la remise entière des mois d'emprisonnement auxquels elle avait été condamnée. Et cela nous étonne.

Entre la véritable opinion publique et les déclamations des partis extrêmes, c'est notre habitude et, pour ainsi dire, notre métier que de savoir distinguer. Nous ne saurions dissimuler que la véritable opinion a été sinistrement démentie, dans l'intérêt de la justice, dans l'intérêt du droit de grâce, ces mouvements de l'opinion méritent qu'on y réfléchisse.

LES ALSACIENS-LORRAINS AU TONKIN

Sous ce titre, on lit dans le *Journal de Belfort* :

La Légion étrangère, en Afrique, compte dans les rangs surtout des enfants de l'Alsace-Lorraine, qui par patriotisme ont quitté leurs foyers pour se dévouer au service et à la défense de la France, dans le seul corps où il leur soit permis d'entrer. Il n'est donc pas étonnant que, la légion étrangère étant une des premières dans l'expédition au Tonkin, nous trouvions parmi les victimes de cette guerre grand nombre de nos frères d'Alsace-Lorraine. Nous nous faisons un devoir de faire connaître à nos lecteurs la liste de ces héros tombés au champ d'honneur! Puissent leur sang généreux nous mériter d'entendre bientôt sonner l'heure de la délivrance et du retour à la patrie.

Le 16 décembre 1883, à la prise de Son-Tay Tués :

Jean-Baptiste Mehl, capitaine, d'origine alsacienne; Jean Seitz, soldat; Brumath; Raoul Erhardt, caporal; Strasbourg; Ernest Roth, soldat; Haguenau; Edouard Bachelin, soldat; Steinbach; Jean-Pierre-Emile Belfort, soldat; Hettangs-Grand.

Blessés gravement :

Jacob Müller, soldat; Neunkirch; Charles Rehner, soldat; Guebwiller; Emile Génot, caporal; Metz; Frédéric Oswald, soldat; Sarreguemines, mort des suites de ses blessures; François Stourm, soldat; Yutz-Basse, id.

Blessés légèrement :

Rosmar Charles, caporal; Strasbourg; Schmitt François, soldat; Oberentzen; Ledermann Eugène, caporal; Soultz-sous-Forêts; Buhler Auguste, caporal; Strasbourg; Niessergang Antoine, tambour; Buhl; Collignon Eugène, soldat; Ancy; Pilla Philippe, soldat; Kurze; Scarlitta Fortuné, sergent-major; Schlietadt; Hubert Joseph, tambour; Schlitgheim; Flier André, soldat; Griesheim; Cassmann Georges, soldat; Ribauville; Lang Emile, soldat; Strasbourg; Meyling Auguste, soldat; Metz; Revolte Joseph, soldat; Gelncourt; Kandel Edouard, soldat; Obernai; Martin François, soldat; Moyuvre-Grande; Biber Michel, soldat; Soultz (Haut-Rhin); Reich François, soldat; Singlingen; Stutzenberger Laurent, tambour; Blotzheim.

Le 16 mars 1884, à la prise de Bac-Ninh Tués :

Thomann J.-B., caporal; Hochfeld; Bruny Joseph, soldat; Weiber.

Certes, les Alsaciens-Lorrains ne regrettent pas d'avoir l'occasion de verser leur sang pour la France; mais, au moment où nos législateurs discutent une nouvelle loi de recrutement, nous leur signalons cette étrange et monstrueuse anomalie : c'est que les enfants de l'Alsace et de la Lorraine sont exclus de l'armée française et ne sont admis à servir que dans la légion étrangère, où ils sont mêlés au rebut des autres armées. Au point de vue moral comme au point de vue matériel, la vie y est par trop dure pour des enfants de 18 à 20 ans, qui quittent leur pays natal et leur famille dans la seule pensée de servir la France.

Au lendemain de la guerre de 1871, on pouvait craindre d'irriter nos vainqueurs en recevant les nouveaux annexés dans les rangs de notre armée. D'ailleurs, on connaissait mal la loi allemande et la situation faite légalement aux jeunes gens qui émigrent. Aujourd'hui, on sait que tout Allemand a le droit de demander, avant l'âge de 17 ans révolus, un permis d'émigration, et que ce permis, qui ne peut lui être refusé, le dégage de toute obligation militaire et lui fait perdre, s'il part réellement, la nationalité allemande. Sous quel prétexte donc pourrait-on repousser de nos régiments et de nos écoles militaires des jeunes gens munis de leur permis d'émigration et très régulièrement affranchis de leur nationalité étrangère?

N'est-il pas juste de les assimiler aux jeunes gens dont les parents étrangers sont nés en France et auxquels la loi permet de s'engager, ou d'entrer dans nos écoles avant leur majorité? La situation des Alsaciens-Lorrains est mille fois plus intéressante, car leurs parents sont aussi nés en France. Eux-mêmes

sont nés Français, et le Code civil déclare qu'ils pourront toujours recouvrer leur qualité de Français. Or, il est impossible d'en manifester l'intention d'une façon plus certaine et plus digne d'éloges qu'en venant servir la France avant leur majorité. On trouverait là d'excellents sous-officiers. Mais il s'agit bien moins d'avoir d'excellents sous-officiers que de faire à tout prix porter le sac et le fusil aux séminaristes!

E. KELLER, ancien député.

REVUE DE LA PRESSE

L'AFFAIRE ARÈNE PERALDI

Le *Paris* annonce, par la plume de M. Ch. Laurent, que M. Arène intente un procès à la France et au comptable qui a adressé à ce journal la lettre dont il s'est servi. M. Arène résume un jury d'honneur :

Pour nos lecteurs, écrit *Paris*, il n'est pas besoin de dire, mais pour nos adversaires il n'est pas inutile de spécifier que ce procès sera intenté au civil; que par conséquent la preuve sera admise, et que, si les ennemis de M. Arène peuvent produire à l'appui de leurs allégués des témoignages et des documents sérieux, rien dans la juridiction choisie ne fera obstacle à leurs tentatives.

On a parlé de jury d'honneur. Le journal diffamateur, suivi par tous les organes de l'extrême gauche et de la droite, a vivement pressé M. Arène de soumettre à un tel arbitrage le litige pendante.

Nous ne voulons rien dire qui puisse déplâcher les responsabilités, encore que l'indignation que l'on ressent soit difficile à contenir, au spectacle des manœuvres par lesquelles on essaie de perdre un homme d'honneur; nous nous contenterons donc de faire observer qu'il faut avoir bien peu de confiance dans sa propre cause, pour essayer de la faire juger par un tribunal temporaire, dépourvu de toute autorité permanente et incapable de faire suivre sa décision d'une sanction pénale quelconque.

Il a semblé aux amis de M. Arène, dont nous sommes aujourd'hui plus que jamais, que l'innocence ou la culpabilité d'un homme ont en France des juges naturels et respectables. Ils ont semblé que la fin ne peut être tranchée par le témoignage d'un seul homme, mais par la décision judiciaire, frappant le calomniateur s'il est prouvé qu'il y a calomnie, ou déboutant le plaignant s'il se plaint à tort.

Cette façon de sé débiter à un jury d'honneur pour porter l'affaire devant les tribunaux est appréciée par M. de Cassagnac en quatre lignes :

Pour refuser un tribunal d'honneur en pareil cas, il faut, ou n'avoir pas confiance en soi, ou n'avoir plus confiance dans les autres.

Et l'alternative est également cruelle. Après avoir pris connaissance de la note de M. Laurent, M. Ernest Judet a aussitôt écrit à M. Emmanuel Arène :

Paris, 4 juin.

Monsieur.

La crainte des jurys d'honneur est le commencement de vos remords; votre antipathie persistante pour la seule procédure qui puisse établir le caractère de vos relations avec la Compagnie Insulaire, est un aveu maladroite. Vous comptiez que la Chambre vous permettrait de lire à la tribune des certificats de moralité décernés par M. Morelli; elle a jugé qu'une question de fait ne peut être tranchée par le témoignage d'un associé complaisant et le satisfait d'un intérêt.

L'accusation conservée sa précision; vous n'arriverez pas à l'embrouiller. M. Charles Laurent n'a point qualifié pour vous absoudre; le procès dont vous menacez ceux qui vous attaquent n'est qu'une nouvelle forme de l'escamotage qui semble le dernier mot de votre défense.

Vous aviez officieusement prétendu qu'un jury d'honneur à la tête d'un tribunal temporaire dépourvu d'autorité permanente et incapable de faire suivre sa décision d'une sanction pénale quelconque.

Des cas analogues à votre sont heureusement assez rares pour qu'il soit inutile de constituer une magistrature perpétuelle à l'usage des députés concessionnaires. Quant à la sanction, c'est l'opinion publique qui se charge de la donner.

Nous n'empêcherons personne d'exiger que vous fassiez la preuve de votre intégrité; elle est trop compromise pour qu'un représentant du suffrage universel reste sous le coup de telles imputations.

Que vos accusateurs soient absous ou condamnés par les tribunaux ordinaires, le problème ne restera pas moins posé. Si votre conscience s'accorde de cette lamentable incertitude, il est impossible que le Parlement la supporte et que vos électeurs se contentent d'une fin de non-recevoir.

Je suis salut.

Ernest Judet.

LE CLOAQUE

M. Rochefort, en rendant compte de la séance d'avant-hier, caractérisa la situation opportuniste d'un mot : « le cloaque ». L'article était à lire d'un bout à l'autre :

Avec un Parlement moins dégradé, l'assassinat de Saint-Elmo serait certainement l'opportuniste, en France, ce que le viol de Lucrèce fut, à Rome, pour le royauté. Les Tarquins à roulauffettes qui dévalaient et ensanglantant notre malheureux pays, ont subi hier un de ces assauts de nature à désorganiser les plus solides portefeuilles. On prétend que notre tort est de voir des malhonnêtes gens sur tous les bancs ministériels. Ah! nous aurions voulu que la nation française tout entière assistât au débat soulevé par notre jeune ami Laguerre à propos du meurtre d'Jaaccio. Au lieu de nous reprocher d'être violents, on nous eût reproché d'être à peine justes.

Jamais, en effet, gouvernement n'a été tel aux

yeux d'un peuple plaies aussi suppurantes et ignominieuses plus scandaleuses. Tous les membres de ce cabinet... noir ont eu leur détracteur. Martin-Feuillée s'est fait soldat du procureur Bisson; Waldeck s'est fait soldat du préfet Trémontelle; et Cocheru s'est fait soldat de la Compagnie Morelli. On comprendrait que tout ce mental, trait et tripotait ensemble, c'était comme la fête de la pourriture.

Feuillée essaya de secouer les paroles brûlantes tombant sur lui de la bouche de Laguerre, qui devant ce prétendu ministre de la justice se dressait comme un justicier. Martin-Feuillée avait l'air d'un homme qui, du banc des témoins, a peur de passer sur celui des accusés. Hùé par la gauche et la Droite; sifflé même par le public des tribunes que l'indignation gagnait, cet humble et humiliant personnage montait et redescendait les degrés de la tribune dans l'attitude du condamné qui refuse de se laisser exécuter.

Quant à l'immovible Cocheru, mis en demeure de s'expliquer sur la façon dont il remplit ses devoirs de facteur, il a dû avouer qu'il n'est pas inutile de temps en temps, les lettres dont la souscription lui paraissait grosse de promesses, et que les dépêches adressées aux hommes politiques n'avaient aucun secret pour lui. Rien n'était plus curieux que le spectacle de ces bohèmes obligés de venir les uns après les autres confesser leurs méfaits. Un instant on a pu croire que Waldeck-Rousseau allait aussi démentir la parole pour nous nommer les reptiles auxquels il distribue ses fonds secrets; ce qui, d'ailleurs, eût été inutile, puisque nous les connaissons déjà.

Franchement, c'est à nous demander si nous ne sommes pas des imbéciles, nous autres qui avons perdu notre repos et sacrifié notre liberté pour qu'en fin de compte la France tombe dans de pareilles mains et s'enfasse dans un pareil cloaque!

Et quand nous demandons qu'on nous donne enfin la République, pour laquelle nous avons tant lutté sous l'Empire, Ferry va tout exprès au Havre pour nous répondre :

« Eh bien! quoi? est-ce que vous ne l'avez pas? »

L'ALLEMAGNE ET LA RUSSIE

Les incidents de la politique intérieure ne doivent pas nous faire perdre de vue ce qui se passe à l'étranger. Un des faits les plus saillants de ces temps derniers est le rapprochement de l'Allemagne et de la Russie. Nous lisons à ce sujet dans le *Monde* :

« L'union n'a jamais été plus cordiale, du moins en apparence, qu'elle ne l'est maintenant entre les Romantoff et les Hohenzollern. »

Le gouvernement de Saint-Petersbourg redouble d'efforts pour « russifier » la Pologne.

L'Autriche et son souverain se sentent de plus en plus à la merci de l'Allemagne, et cette dure dépendance leur est une cause de sourdes inquiétudes.

Les trois phrases qui précèdent expriment trois situations, mais la seconde et la troisième de ces situations ne sont qu'une conséquence de la première.

Après s'être aliéné la Russie durant un certain temps, le prince de Bismarck a estimé qu'il convenait de la faire rentrer dans l'orbite de sa politique, et il y est parvenu sans éprouver l'ombre d'une difficulté.

La conduite du grand chancelier se conçoit aisément : la Russie n'est pas une quantité négligeable; elle est immense et elle est compacte, grâce à sa vieille constitution autocratique; si elle n'est pas invincible, il est difficile de l'atteindre, et il y a, en son alliance, on ôte à l'Autriche toute velléité d'émancipation, on se met en mesure de menacer l'Angleterre au cœur de l'Inde, et on se flatte d'imposer un long silence au « polonisme ».

Il faut le reconnaître, c'est là de la très grande politique.

Et les journaux de la presse russe a changé à l'égard de l'Allemagne l'adjectif, pour ne citer qu'un seul de nos confrères d'au-delà la Vistule — la *Gazette de Moscou* écumait de colère rien qu'à écrire ce nom d'Allemagne; aujourd'hui, elle est tout autre et dit qu'il vient sous sa plume.

Le voyage du prince Guillaume a surtout le don de lui présenter de séduisantes perspectives. Résumons en quelques lignes : cette visite du futur kaiser ne saurait être comparée à sa visite en Autriche; chez nous, elle a eu un caractère politique des plus significatifs, qu'elle n'est pas invincible; il est difficile de l'atteindre, et il y a, en son alliance, on ôte à l'Autriche toute velléité d'émancipation, on se met en mesure de menacer l'Angleterre au cœur de l'Inde, et on se flatte d'imposer un long silence au « polonisme ».

Un grand incendie a détruit ce matin l'aquarium-ménagerie de Bischoffsgarten, East-London. Cet établissement contenait des ours, des lions, des singes, des oiseaux. C'était une horrible cacophonie de cris de toutes sortes, poussés par ces malheureuses bêtes, qui ont toutes été brûlées, à l'exception de deux ours de Russie.

L'accident de Carcassonne

L'artificier Protais, dans la maison d'unquel a eu lieu l'explosion qu'une dépêche nous signalait hier, a été trouvé carbonisé dans les décombres. Son fils, âgé de huit ans, est mort asphyxié.

Son domestique a succombé ce matin aux suites de ses brûlures.

A l'hôpital, il y a quatre blessés grièvement atteints.

Au moment de l'explosion, Protais travaillait au feu d'artifice destiné à la fête du 14 juillet.

COULISSES DU PARLEMENT

Paris, 4 juin.

La commission relative aux Sociétés de secours mutuels, réunie sous la présidence de M. Léon Say, continue l'examen du contre-projet qui lui a soumis son président.

Entre autres dispositions qu'elle a adoptées dans sa séance d'aujourd'hui, elle a décidé que les placements des Sociétés de secours mutuels seront généralement effectués aux caisses d'épargne, à la Caisse des dépôts et consignations, en valeurs sûres ou garanties par l'État, les départements ou les communes.

Cependant, par délibération spéciale, l'assemblée générale pourra autoriser d'autres placements dans des conditions et pour une quotité déterminées par la délibération.

La gauche républicaine se réunira samedi, avant la séance, pour élire son candidat au fau-

M. Rouzé obtient 38 voix pour les fonctions de syndic. Tout le bureau est autonomiste.

Le concours régional de Saint-Omer

Le président de la République a reçu ce matin la visite de M. le préfet du Pas-de-Calais, accompagné de M. Duhamel, conseiller général, et de MM. Duménil et Ringot, maire et adjoint de la ville de Saint-Omer, qui venaient le prier de vouloir bien honorer de sa présence les fêtes du concours régional.

M. le président de la République a remercié ces messieurs de leur démarche et a regretté que ses occupations ne lui permettent pas d'accepter l'invitation qui lui était faite.

Il le regrette d'autant plus qu'il savait tout l'intérêt que doit présenter le concours régional de la région du Nord.

Il a terminé en exprimant l'espoir qu'il lui sera possible un jour de visiter des contrées si remarquables, tant au point de vue industriel qu'agricole.

MM. Hérisson et Fallières, ministres du commerce et de l'instruction publique, assisteront aux solennités du concours régional de Saint-Omer.

Les bataillons de chemins de fer

Le ministre de la guerre a décidé que le deuxième bataillon de chemins de fer, récemment créé, complèterait son effectif en incorporant tous les sapeurs du génie qui sont actuellement détachés auprès des compagnies de chemins de fer, pour y terminer leur instruction technique. On pense que, vers la fin de cette année, les deux bataillons de chemins de fer pourront être chargés de l'exploitation permanente d'une ligne à une seule voie du réseau de la Compagnie d'Orléans.

Les protêts

Le garde des sceaux vient de faire savoir officiellement aux députés qui ont déposé une proposition de loi sur les protêts, qu'il a l'intention de présenter lui-même un projet de loi modifiant l'article 162 du Code de commerce et augmentant le délai fixé pour les protêts.

Les négociations entre la France et l'Angleterre

Les chances des communes reprend demain ses séances. On dit que M. Gladstone fera une déclaration au sujet des négociations entamées avec la France à propos de la conférence.

Dans les cercles politiques, on croit que les déclarations du premier ministre, sans satisfaire tout le monde, sont acceptées par les hommes modérés de la Chambre et qu'aucune concession importante n'a été faite à la France.

On ajoute que le cabinet anglais a été appuyé, dans ses négociations avec la France, par plusieurs puissances.

Parmi les questions qui seront soumises aux Communes, se trouve celle qui est relative aux récentes explosions. Les conservateurs demanderont comment il se fait qu'aucune arrestation n'a encore été faite. On rapporte vivement à la police l'insuffisance de son service et sa mauvaise organisation.

La situation en Egypte

Le *Pall Mall Gazette*, examinant la situation de l'Angleterre en Egypte, avoue que sa mission a complètement échoué. On croit que le gouvernement de M. Baring a déclaré que la situation est pire que jamais.

M. Vincent a dit, de son côté, que l'Egypte est sur le point de faire banqueroute. On croit que les difficultés existantes, l'Angleterre doit être seule maîtresse au moins pendant cinq ans.

La France et le Maroc

Un journal espagnol *El Día* a reçu d'un de ses correspondants à Marrakech, dans l'intérieur du Maroc, un télégramme daté d'Oran, d'après lequel il serait résolu question de la rectification de la frontière algérienne.

« Le *Petit Algérien*, ajoute le correspondant du *Día*, assure que la France annexera l'oasis de Figuig, en prolongeant ses frontières jusqu'à la rivière Malouia. »

« Le nouveau vice-consul espagnol de Sidi-Bel-Abbes a insisté hier son pavillon. »

« Le *Dia*, commentant cette dépêche, dit qu'une rectification de la frontière algérienne serait une violation de l'intégrité du territoire marocain. Il croit que le gouvernement espagnol ne verrait pas avec indifférence se produire un fait de ce genre. »

L'ex-sultan Mourad

On a annoncé successivement les morts mystérieuses de Midhat-pacha, de Mahmoud-pacha, Damat et de Haïroulah effendi, l'ancien cheik-ul-Islam, qui avaient tous été condamnés pour déposition de Sultan. Le bruit court aujourd'hui, au Caire, que l'ex-sultan Mourad serait à son tour très gravement malade et intréritable comme feu; c'est annoncé à la France sous la forme d'un télégramme qui n'a pas été vérifié.

Tous ces grands personnages étaient internés en Arabie, en plein cœur du pays de l'islam; l'intransigeant suppose qu'ils ont été empoisonnés pour qu'ils ne viennent pas au secours du Mahdi que les autorités turques espouventent de vouloir pénétrer en Arabie.

Un incendie à Londres

Un grand incendie a détruit ce matin l'aquarium-ménagerie de Bischoffsgarten, East-London. Cet établissement contenait des ours, des lions, des singes, des oiseaux. C'était une horrible cacophonie de cris de toutes sortes, poussés par ces malheureuses bêtes, qui ont toutes été brûlées, à l'exception de deux ours de Russie.

L'accident de Carcassonne

L'artificier Protais, dans la maison d'unquel a eu lieu l'explosion qu'une dépêche nous signalait hier, a été trouvé carbonisé dans les décombres. Son fils, âgé de huit ans, est mort asphyxié.

Son domestique a succombé ce matin aux suites de ses brûlures.

A l'hôpital, il y a quatre blessés grièvement atteints.

Au moment de l'explosion, Protais travaillait au feu d'artifice destiné à la fête du 14 juillet.

teuil inamovible laissé vacant par la mort de M. Wurtz.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Les représentants des colonies se sont réunis ce matin au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. de Lajaille, sénateur, pour entendre M. Félix Faure, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, sur la question des sucres.

On sait que ces représentants insistent pour que les sucres métropolitains et prétendent que la proposition de loi qui a été adoptée par la commission relative à la question des sucres ne peut satisfaire les industriels et habitants des colonies.

M. Félix Faure, sans engager à fond la responsabilité du gouvernement, a déclaré qu'il y avait lieu d'examiner attentivement les objections présentées par les sénateurs et les députés des colonies.

Celui-ci ont chargé M. Hurard de se rendre au ministère des finances pour s'entretenir avec M. Tirard de la question des sucres examinée ce matin.

Par 10 voix contre 8, la commission du budget a repoussé les conclusions du rapport de M. Villain sur les sucres. Ces conclusions ont été vivement combattues par M. Germain qui a soutenu que si des dégrèvements devaient être faits, ils devaient profiter à toute l'agriculture et non à une branche spéciale.

Après avoir repoussé les amendements de M. Allain-Fargé, tendant à